

**FICHE DE POSTE n°28**

**Enseignant ressource TSA Aveyron « troubles du spectre de l'autisme » (TSA)**

**Définition du poste :**

L'enseignant ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH, dont il est un collaborateur direct dans le cadre des actions du pôle pédagogique ASH du SEI. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

**Description de la fonction :**

**1. Conseil et accompagnement des personnels (dont enseignants et AESH)**

Il apporte des conseils pédagogiques, des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire.

Il participe à l'évaluation, au suivi et à l'accompagnement des dispositifs en lien avec les TSA (UEM-UEEA-ULIS-autorégulation) et apporte une expertise sur les pratiques pédagogiques et gestes professionnels en lien avec les difficultés comportementales, communicationnelles.

Il participe à l'évaluation des besoins de l'élève et à la mise en œuvre d'adaptations, d'aménagements pédagogiques et de dispositions matérielles spécifiques,

Il propose à l'enseignant une aide adaptée pour la mise en œuvre du PPS de l'élève.

Il peut participer aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation en lien direct avec les personnels des équipes et les enseignants référents.

Il participe au groupe départemental ASH du département, collabore avec les formateurs du département.

**2. Elaboration et mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires**

Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.

Il participe à des groupes de travail et à des actions innovantes visant la mise en œuvre de l'école inclusive.

Il élabore des outils adaptés aux élèves avec TSA, notamment.

**3. Intervention en formation initiale et continue**

Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.

Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

**Spécificité :**

Poste implanté à la DSDEN de l'Aveyron 279 rue Pierre Carrère 12000 RODEZ

**Conditions d'exercice :**

Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par l'IEN ASH, supérieur hiérarchique en fonction des besoins du service.

Poste à temps complet.

Personnel itinérant sur l'Aveyron, mobilité nécessaire.

**Compétences attendues :**

Connaissance des textes législatifs et réglementaires sur le handicap

Connaissance des différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires et le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.

Connaissance des troubles du spectre autistique, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé, des ressources existantes pour les élèves avec des TSA.

Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives :

- ✓ adaptation du langage,
- ✓ mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques,
- ✓ prise en compte permanente du comportement de l'élève.

Capacité relationnelle, sens de l'organisation

Capacité à rendre compte : il accompagne ou représente l'IEN ASH lors de réunions institutionnelles et/ou partenariales.

Forte capacité à travailler en équipe et en partenariat

Positionnement juste et discernement

Grandes qualités relationnelles et discrétion

Capacité à organiser et à animer réunion, groupe de travail, formation.

Maîtrise des outils numériques.

Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur souhaitées

### **Conditions de recrutement :**

**Priorité 30** - Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI ou CAPASH ou CAPSAIS qui détiennent une certification dont le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspond au poste. **Affectation à titre définitif**

**Priorité 31** – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPPEI ou CAPASH ou CAPSAIS qui ne détiennent pas une certification avec le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspondant au poste. \* **Affectation à titre définitif**

*\* Tout enseignant ou enseignante qui ne détient pas le parcours CAPPEI (ou option CAPASH) correspondant au poste sollicité doit s'engager à suivre le module d'approfondissement y afférent (cf. fiche d'engagement annexe II de la circulaire*

**Priorité 32** - Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2023 et qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

### **Mode d'accès :**

**Commission + classement**

**Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être transmises s/c de l'IEN du candidat à : Mme l'inspectrice d'académie, directrice des services de départementaux de l'Education nationale de l'Aveyron, [ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr)**

Une copie du dossier sera transmise directement par courriel à Mme l'inspectrice de l'Education nationale ASH [ien12-ash@ac-toulouse.fr](mailto:ien12-ash@ac-toulouse.fr)

### **Contact :**

**IEN ASH :** [ien12-ash@ac-toulouse.fr](mailto:ien12-ash@ac-toulouse.fr)